

Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 4 mai 2009, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Pierrette Payeur, M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Marie-Thérèse Gervais, M. Marc Simoneau, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Martin Gingras. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Prière et ouverture de l'assemblée.
2. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux du 6 et 21 avril 2009.
4. Demande de modifications des travaux d'infrastructures prévus dans le cadre du Programme d'aide financière provenant du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et des contributions du gouvernement du Québec.
5. Demande de soumissions pour travaux de traitement de surface sur une partie du Rang 6 est et pour le Rang 3.
6. Demande de soumissions pour 2 transitions sur Route du 7^e Rang.
7. Demande de soumissions pour travaux de pavage sur la Route du Rang 7.
8. Demande de soumissions pour travaux de réfection d'une partie de la rue Dubé (±150 m).
9. Mandat à Fréchette LGL pour préparation plan et devis pour travaux rue Dubé.
10. Abat-poussière pour les chemins municipaux en gravier.
11. Adhésion de la municipalité de Villeroy à la Corporation de transport La Cadence.
12. Résolution Paroisse Plessisville sur la circulation VTT sur chemin public.
13. Essai de capacité du puits municipal par Danovar inc..
14. Colloque sur la gestion des limites de vitesse le 2 juin 2009.
15. Changement ordinateur au bureau municipal.
16. Entente de services pour site Internet avec M. Sébastien Gingras.
17. Creusage d'une partie du fossé longeant la Route du 9^e Rang (enlevez roc)
18. Période de questions de l'assistance.
19. Demande d'autorisation pour relevés géophysique pour la recherche d'hydrocarbures.
20. Demande de M. Marcel Roussin pour installer un ponceau.
21. Demande de M. Gilles Bergeron pour nettoyage fossés longeant le Rang 10 et longeant le la Route Provencher.
22. Demande de M. René Côté pour une nouvelle entrée charretière Route Gagné.
23. Adhésion à Les Fleurons du Québec 2009-2011.
24. Réservation chambres pour le congrès de la FQM les 24-25 et 26 septembre 2009
25. Demande d'aide financière du Comité de la St-Jean et d'une autorisation pour un feu de joie, le 23 juin 2009.
26. Demande d'autorisation pour la demande d'un permis de boisson par le Comité de la St-Jean.
27. Délégation au tournoi de golf au profit de la Fondation CLSC-CHSLD de l'Érable.
28. Transfert de 2 000 \$ au service de loisirs.
29. Souper-conférence du 50^e anniversaire du Mont Apic.
30. Délégation souper conférence de Mme Monique Gagnon-Tremblay, Présidente du conseil du trésor du Québec, le 14 mai à Princeville au profit de Partenaires 12-18 de l'Érable.

31. Correspondance.
32. Approbation des comptes.
33. États des revenus et dépenses au 30 avril 2009.
34. Varia.(arrosage paniers de fleurs à la Résidence Provencher)
35. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2009-078

Adoption de l'ordre du jour.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2009-079

Approbation des procès-verbaux du 6 et 21 avril 2009.

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 6 et 21 avril 2009, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2009-080

Modifications travaux d'infrastructures.

Attendu que la municipalité de Laurierville désire apporter quelques changements à sa programmation de travaux élaborée dans le cadre de l'aide financière provenant du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et des contributions du gouvernement du Québec pour les infrastructures municipales en matière d'eau potable, d'eaux usées et de la voirie locale;

Attendu que la municipalité avait prévu dans sa programmation de travaux, la reconstruction du pont surplombant la Rivière Barbue sur la Route de la Station ainsi que le renouvellement des conduites du réseau d'aqueduc en ciment-amianté et le pavage du Rang 4;

Attendu que la gestion des éléments structuraux et des dispositifs de retenue des ponts est assumée maintenant par le ministère des Transports suite à l'adoption du décret numéro 1176-2007 du 19 décembre 2007;

Attendu que les sections de conduites du réseau d'aqueduc en ciment-amianté (475 m) s'avèrent en bon état suite à une analyse de ces sections (absence de bris au cours des 25 dernières années, pression statique et dynamique comparable aux parties du réseau avec conduite plus récente, pas de fuite détectée);

Attendu que la municipalité a investi un montant de 99 173 \$ seulement pour le rechargement d'une partie du Rang 4, alors qu'il était prévu à la programmation un montant de 105 000 \$ pour le rechargement et le pavage;

Attendu que le coût de rechargement, d'une partie du Rang 4, a été plus important que prévu, principalement causé par la présence d'une nouvelle exploitation de canneberges à l'extrémité du Rang 4, apportant ainsi une nouvelle donnée pour le Rang 4, soit le passage régulier de véhicules lourds, et le besoin d'améliorer la capacité portante du chemin;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil désire apporter les modifications suivantes à sa programmation de travaux élaborée dans le cadre de l'aide financière provenant du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et des contributions du gouvernement

du Québec pour les infrastructures municipales en matière d'eau potable, d'eaux usées et de la voirie locale :

Modification travaux pour maintenir le niveau d'investissement municipal :

Travaux prévus :

- 1) Rechargement et pavage d'une partie du Rang 4
- 2) Renouvellement conduite aqueduc en ciment-amiante

Changements ::

- Rechargement d'une partie du Rang 4
- Réfection d'une partie de la rue Dubé (150M)

Modification travaux de priorité 4- La voirie locale :

- 1) Reconstruction pont surplombant la Rivière Barbue Rte Station

Réfection d'une partie de la Route du 7^e Rang et pavage sur environ 1.4 km de cette Route

Que copie de cette résolution soit transmise à M. René Caissy, de la direction des infrastructures au ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire, et à M. Robert Beaulieu du ministère des Transports à Trois-Rivières.

Adoptée

Résolution : 2009-081

Demande de soumissions pour travaux de traitement de surface sur une partie du Rang 6 Est et pour le Rang 3

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à demander des soumissions sur invitation à Construction DJL inc., Entreprises Bourget inc. et Franroc Division Sintra inc., pour des travaux de rechargement en gravier et de traitement de surface double pour la partie en gravier du Rang 6 Est et pour le Rang 3.

Adoptée

Résolution : 2009-082

Demande de soumissions pour 2 transitions sur la Route du 7^e Rang.

Proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier demande des soumissions sur invitation à Michel Côté 2000 inc., à E.M.P. inc. et à Grégoire A & Fils Ltée, afin de corriger 2 transitions sur la Route du 7^e Rang, soit à la hauteur du chaînage 0,805 km et 1,144 km.

Adoptée

Résolution : 2009-083

Demande de soumissions pour travaux de pavage sur la Route du 7^e Rang.

Proposé par M. Marc Simoneau, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à demander des soumissions par appel d'offres pour l'application d'une couche de correction et d'une couche d'usure sur une partie de la Route du 7^e Rang, soit sur une distance d'environ 1,4 km.

Que l'appel d'offres soit diffusé dans le système électronique SÉ@O, ainsi que dans le journal Constructo.

Que le coût pour l'affichage de l'appel d'offres dans le journal Constructo est estimé à 420.00 \$, taxes non incluses, et sans frais pour la diffusion sur le système électronique SÉ@O.

Adoptée

Résolution : 2009-084

Demande de soumissions pour travaux de réfection d'une partie de la rue Dubé.

Proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à demander des soumissions sur invitation à Michel Côté 2000 inc., E.M.P. inc. et Grégoire A & Fils Itée, pour des travaux de réfection sur une partie de la rue Dubé, soit de l'intersection de la rue Dubé et de l'avenue Tanguay jusqu'à l'intersection de l'avenue Renaud et Dubé, représentant ±150 mètres.

Que les travaux de réfection consiste au déblaiement du matériel existant sur une profondeur pouvant varier de 1 à 2 mètres et rechargement avec du sable de classe « A », du matériel granulaire de type MG-56 sur une épaisseur de 300 mm, du matériel granulaire de type MG-20 sur une épaisseur de 150 mm et la pose d'un enrobé bitumineux sur une épaisseur de 6 mm.

Adoptée

Résolution : 2009-085

Mandat à Fréchette LGL pour préparation plan et devis pour travaux rue Dubé.

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil mandate Fréchette LGL de Thetford Mines pour préparer les plans et devis pour les travaux de réfection sur une partie de la rue Dubé, ainsi que pour la surveillance des travaux.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à demander du support technique à Fréchette LGL, pour la réalisation de certains dossiers dans le domaine de la voirie, l'aqueduc, l'égout, l'environnement, ou autres dossiers qui nécessitent une expertise.

Que les honoraires professionnels seront facturées sur une base horaire, selon les taux indiqués dans l'offre de services du 30 avril 2009.

Que le budget maximum alloué pour le support technique offert par Fréchette LGL, est de 5 000 \$ pour l'année 2009, ce prix incluant le support technique pour les travaux de réfection de la rue Dubé.

Que tout dépassement au budget de 5,000 \$, sans autorisation du conseil municipal, demeure à la charge de Fréchette LGL.

Adoptée

Résolution : 2009-086

Abat-poussière pour les chemins municipaux.

Proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Marc Simoneau, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Sebci inc. à épandre du chlorure de magnésium liquide 30% comme abat-poussière dans les chemins municipaux en gravier.

Que le prix estimé du chlorure de magnésium liquide 30% est de 0.2960 \$ du litre. Que ce prix inclut la main d'œuvre, l'équipement, les matériaux et les accessoires nécessaires à l'épandage du chlorure de magnésium liquide.

Que la quantité approximative nécessaire en chlorure de magnésium pour l'année 2009, est de 21 mètres cube, représentant une dépense d'environ 7,000.00 \$, taxes incluses.

Que le directeur général communiquera avec Sebci inc., pour fixer la date de l'épandage du chlorure de magnésium dans les chemins municipaux, dès que la température sera opportune.

Adoptée

Résolution : 2009-087

Adhésion de la municipalité de Villeroy à la Corporation de transport La Cadence.

Attendu que la municipalité de Villeroy désire adhérer à la Corporation de transport La Cadence;

Attendu que la municipalité de Laurierville, en tant que municipalité membre de la Corporation de transport La Cadence, doit accepter par résolution l'ajout de la municipalité de Villeroy;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte l'adhésion de la municipalité de Villeroy au sein de la Corporation de transport La Cadence à partir de l'année 2009.

Adoptée

Résolution : 2009-088

Circulation VTT sur chemin public.

Attendu que la Paroisse de Plessisville a adopté une résolution à l'effet que les véhicules tout terrain puissent circuler sur les voies publiques au même titre que les cyclomoteurs;

Attendu que la Paroisse de Plessisville demande que les municipalités, la MRC de l'Érable et l'UPA fassent pression auprès du ministère des Transports du Québec pour faire avancer ce dossier;

En conséquence, il est proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville appuie la Paroisse de Plessisville dans ses démarches auprès du ministère des Transports, afin d'autoriser les véhicules tout-terrain sur les voies publiques, avec la modification suivante :

Que les véhicules tout terrain soient autorisés à circuler sur les chemins municipaux, mais pas sur les chemins entretenus par le ministères des Transport, à moins d'obtenir une autorisation dudit ministère.

Que copie de la présente résolution soit expédiée à la Paroisse de Plessisville.

Adoptée

Résolution : 2009-089

Essai de capacité du puits municipal.

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de Danovar inc., à l'effet de réaliser un essai de capacité à différents débits du puits de pompage de la municipalité, afin de déterminer avec précision la capacité du puits, et ainsi permettre à notre préposé du réseau d'aqueduc d'effectuer un suivi régulier de la capacité du puits, et d'être en mesure d'intervenir de façon préventive et ainsi éviter des dépenses imprévues et subites.

Que le coût pour réaliser un essai de capacité du puits de pompage de la municipalité est de 1 585.00\$, taxes non incluses, selon la soumission de Danovar inc., datée du 15 avril 2009.

Adoptée

Résolution : 2009-090

Colloque sur la gestion des limites de vitesse.

Attendu que les municipalités peuvent fixer, depuis l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi 42 en décembre 2007, les limites de vitesse sur leur réseau routier sans l'approbation préalable du ministère des Transports;

Attendu que le ministère des Transports en collaboration avec la Sûreté du Québec, organise un colloque sur la gestion de la vitesse, afin de présenter des outils d'aide à la décision et des lignes directrices pour une analyse globale de la gestion des limites de vitesse sur le plan de la sécurité, des déplacements et des comportements des usagers;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à participer au colloque sur la gestion de la vitesse, mardi le 2 juin prochain de 13h00 à 16h15 à l'École nationale de police du Québec à Nicolet.

Qu'aucun frais d'inscription ou de participation n'est exigé pour le colloque.

Que les frais de déplacements seront remboursés selon la politique en vigueur, soit 0.40 \$ du km.

Adoptée

Résolution : 2009-091

Changement ordinateur au bureau municipal.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Marc Simoneau, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à changer un ordinateur au bureau municipal, ce dernier datant de 2003, afin d'améliorer la qualité de l'équipement informatique.

Que ce conseil accepte l'offre de service de PG Govern, fournisseur des progiciels comptables de la municipalité, pour la fourniture du nouvel ordinateur, lequel comprend windows XP, Office 2007, 1 antivirus Kaspersky, 1 programme de sauvegarde, la préparation, la configuration, l'installation, la récupération et le transfert des données ainsi que les frais de déplacements, représentant un déboursé de 3 600.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2009-092

Entente de services pour la confection d'un site internet.

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Marc Simoneau, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, une entente de services avec la Coopérative de Solidarité en Développement local de Villeroy, pour la réalisation du site Internet de la municipalité de Laurierville.

Que la Coopérative de Solidarité en Développement local de Villeroy s'engage à fournir uniquement les services du designer web, M. Sébastien Gingras, pour la période du 17 au 31 mai 2009, et pour effectuer ensuite les mises à jour du site, selon les demandes de la municipalité.

Que le tarif horaire du designer web est de 20.75 \$, taxes non incluses.

Que le coût de réalisation du site Internet est estimé à ±1 200 \$, taxes non incluses.

Que la présente résolution annule la résolution numéro 2008-101, adoptée le 2 juin 2008.

Adoptée

Résolution : 2009-093

Creusage d'une partie du fossé longeant la Route du 9^e Rang.

Proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, d'autoriser l'inspecteur en voirie, M. Henri Manningham, à louer une pelle mécanique avec marteau piqueur ainsi qu'un camion à benne avec les opérateurs, afin de creuser sur une distance d'environ 30 pieds, le fossé longeant la Route du 9^e Rang du côté nord-est, afin d'enlever le roc à la hauteur du chaînage 2+700, et ainsi améliorer l'écoulement de l'eau dans cette partie fossé lors de forte pluie.

Que le coût des travaux de correction du fossé de la Route du 9^e Rang est estimé à 750.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Pierre Cloutier concernant l'eau potable du puits municipal.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, mentionne que l'eau distribuée par le réseau d'aqueduc de la municipalité est de très bonne qualité, et que le taux de nitrates-nitrites a varié de 4.7 à 6.1 au cours des 4 derniers mois, alors que le taux maximum est de 10.

- Intervention de M. Claude Poulin, concernant la partie du site Internet du réseau Biblio, dans laquelle il est possible de réserver un livre à la bibliothèque de la municipalité ou dans une autre bibliothèque de la région. Ce dernier mentionne que cette partie du site est défectueuse, mais aucune indication en ce sens, n'est inscrite sur le site.

Le directeur général et secrétaire-trésorier communiquera avec le réseau Biblio du Centre-du-Québec, pour s'informer de la situation.

- Autre intervention de M. Claude Poulin, concernant le projet de l'installation d'une tour de télécommunication de Bell Mobilité à Laurierville, pour améliorer le signal de la téléphonie cellulaire à Laurierville, Lyster et Inverness.

Le maire, M. Martin Gingras, mentionne que le projet attend l'approbation de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, attendu que le projet est situé en zone agricole, et qu'une réponse est attendue dans les prochains jours.

Résolution : 2009-094

Demande d'autorisation pour relevés géophysiques pour la recherche d'hydrocarbures.

Attendu que MOLOPO Canada et ses affiliés, demandent à la municipalité de Laurierville la permission de circuler sur les chemins municipaux, afin d'y effectuer des relevés géophysiques, avec des camions vibreurs, dans le but d'acquérir des informations pour la recherche d'hydrocarbures ou de réservoir souterrains;

Attendu que des relevés géophysiques sont prévus sur la rue Gingras, la Route Provencher, le Rang Scott et la Route de la Grosse-Ile;

Attendu que les vibrations provoquées par les camions vibrateurs sont enregistrées à l'aide d'un moniteur pour ne pas endommager les chemins;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise MOLOPO Canada et ses affiliés, à effectuer des relevés géophysiques à l'aide de camions vibrateurs sur la rue Gingras, la Route Provencher, le Rang Scott et la Route de la Grosse-Ile, dans le but d'acquérir des informations pour la recherche d'hydrocarbures ou de réservoir souterrains;

Que le directeur général et secrétaire-trésorier avise MOLOPO Canada et ses affiliés, de la présence d'une conduite d'aqueduc sur une partie de la rue Gingras, ainsi que pour la Route Provencher et une partie du Rang Scott.

Adoptée

Résolution : 2009-095

Demande de M. Marcel Roussin pour installer un ponceau.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, d'autoriser M. Marcel Roussin, propriétaire du 739 Route du 7^e Rang, à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, la pose d'un ponceau afin de compléter le remplissage du fossé existant entre sa propriété et la Route du 7^e Rang, soit une distance d'environ 12 pieds.

Que les travaux de remplissage de fossé soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

Adoptée

Résolution : 2009-096

Demande de M. Gilles Bergeron pour le nettoyage d'une partie des fossés longeant le Rang 10 ouest et la Route Provencher.

Attendu que M. Gilles Bergeron demande à la municipalité de faire nettoyer une partie du fossé longeant le Rang 10 ouest, soit le côté sud-est entre le 1050 et le 1000 Rang 10, ainsi qu'une partie du fossé longeant la Route Provencher, près de l'entrée du Domaine de la famille Jacques;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil autorise les travaux de nettoyage de fossés le long du Rang 10 ouest, soit entre le 1050 et 1000 Rang 10, sur une distance d'environ 1 000 pieds, et près de l'accès au Domaine de la famille Jacques sur la Route Provencher, sur une distance d'environ 200 pieds.

Que le coût du nettoyage des fossés est estimé à 1 500 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2009-097

Demande de M. René Côté pour une nouvelle entrée charretière sur la Route Gagné.

Proposé par M. Marc Simoneau, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement, d'autoriser M. René Côté, du 751 Rang 7 Est, à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, à l'aménagement d'une entrée charretière avec ponceaux d'une largeur d'environ 30 pieds, dans une partie

du fossé longeant le lot numéro 220, situé au nord-est de la Route Gagné, soit à environ 800 pieds de l'intersection de la Route Gagné et du Rang 6 Est.

Que les travaux de remplissage de fossé soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

Adoptée

Résolution : 2009-098

Adhésion à Les Fleurons du Québec 2009-2011.

Attendu que la municipalité de Laurierville peut renouveler son adhésion pour 3 ans à l'organisme Les Fleurons du Québec, afin de renouveler sa classification selon un nombre de fleurons (3 en 2006), soit le même principe que pour l'hébergement avec le symbole des étoiles;

Attendu que le tarif pour les années 2009, 2010 et 2011 est de 870.00 \$ ou 333.00 \$ par année, taxes non incluses;

Attendu que les membres du comité d'embellissement de Laurierville ont informé les membres du conseil qu'ils ne sont pas favorables au renouvellement de l'adhésion de la municipalité à l'organisme Les Fleurons du Québec;

En conséquence, il est résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville ne renouvelle pas son adhésion à l'organisme Les Fleurons du Québec pour les années 2009, 2010 et 2011.

Adoptée

Résolution : 2009-099

Réservation chambres pour le congrès de la FQM.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à réserver 3 chambres pour le jeudi 24 septembre et vendredi le 25 septembre 2009, dans le cadre du congrès de la Fédération québécoise des municipalités, lequel se déroule au Centre du Congrès de Québec.

Que les délégués au congrès sont le maire, M. Martin Gingras, ainsi que deux conseillers.

Que le coût total des réservations de chambre et pour le stationnement est d'environ 1 500.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2009-100

Demande d'aide financière du Comité de la St-Jean et d'une autorisation pour un feu de joie.

Attendu que le Comité de la St-Jean de Laurierville prévoit faire un feu de joie le 23 juin prochain dans le cadre des festivités de la Fête de la St-Jean;

Attendu que depuis le 19 avril 2005, il est requis d'obtenir un permis du Service de sécurité incendie régional de l'Érable pour un feu de joie organisé dans le cadre d'une fête populaire ou communautaire;

Attendu que la fête populaire ou communautaire doit être autorisée par le conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Simoneau, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement que ce conseil autorise le

Comité de la St-Jean à organiser un feu de joie, le 23 juin 2009, dans le cadre de la fête de la St-Jean.

Que ce conseil accorde un montant de 1,000 \$ au Comité de la St-Jean, à titre d'aide financière, dans le cadre des festivités organisées pour la Fête de la St-Jean, les 23 et 24 juin prochain.

Adoptée

Résolution : 2009-101

Demande pour permis de boisson.

Proposé par M. Marc Simoneau, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville autorise le Comité de la St-Jean à vendre de la boisson alcoolisée pour consommation sur place, au terrain de loisirs, situé à l'arrière du 148 rue Grenier, le 23 juin 2009 dans le cadre des festivités de la St-Jean.

Que la présente résolution ne délivre pas le Comité de la St-Jean de se procurer un permis de réunion délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcoolisées.

Adoptée

Résolution : 2009-102

Délégation au tournoi de golf de la fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Marc Simoneau, et résolu unanimement, que la municipalité délègue MM. Daniel Fortin et Mario Lessard, conseillers municipaux, pour participer au tournoi de golf bénéfice de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, le 5 juin 2009 au Club de golf de Plessisville.

Que le coût d'inscription au montant de 85.00 \$ par personne est défrayé par la municipalité, pour un déboursé total de 170.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2009-103

Transfert au service de loisirs.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 2,000 \$, de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Résolution : 2009-104

Souper-conférence du 50^e anniversaire du Mont Apic.

Proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, de réserver 2 billets pour le souper-conférence du 50^e anniversaire du Mont Apic, le samedi 3 octobre 2009 au Motel Le Phare à Plessisville.

Que le coût des billets est de 50.00 \$ chacun, pour un déboursé de 100.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2009-105

Délégation au souper-conférence au profit de Partenaires 12-18 de l'Érable.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que M. Marc Simoneau, sa conjointe, et M. Réjean

Gingras soient délégués pour assister au souper-conférence au profit de Partenaires 12-18 de l'Érable, avec comme conférencière invitée, la Présidente du conseil du trésor du Québec, Madame Monique Gagnon-Tremblay.

Que le coût de participation est de 40.00 \$ par personne, pour un déboursé de 120.00 \$.

Adoptée

Correspondance.

- Lettre du ministre délégué aux Transports, M. Norman MacMillan, pour confirmer que la municipalité de Laurierville recevra une subvention de 145,031 \$ pour l'année 2009, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Un premier versement de 79 800 \$ sera remis dans quelques jours, quant au solde de 65 231 \$, il sera versé vers le 30 septembre 2009.
- Convocation du Réseau biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, à son assemblée annuelle le vendredi 5 juin 2009 à Trois-Rivières.
- Lettre du M. Michel C. Doré du ministère de la Sécurité publique, informant que la Semaine de la sécurité civile se tiendra du 3 au 9 mai prochain au Québec et ailleurs au Canada. La lettre est accompagnée de signets et d'affiches incitant les citoyens à se préparer pour faire face à diverses situations d'urgence et à constituer leur trousse d'urgence.

Liste des comptes

Aline Desrochers : Achat de livres pour bibliothèque	121.20
Carte Sonic : Essence du 19/03 au 06/04/09	258.00
Ministre du Revenu du Québec : Remise prov. d'avril 09	3,290.81
Receveur Gén. du Canada : Remise féd. d'avril 09	1,430.51
Salaire : Rémunération des employés mun. de mai 09	10,979.37
Rémunération élus du 1 ^{er} nov. au 30 avril.	13 677.94
L'Excellence : Ass.-collectives employés mun. de mai 09	1,357.10
SSQ : Régime retraite employés mun. de mai 09	1,085.96
Ville de Plessisville : Cour municipale fév.et mars 09 et frais de base.	1,152.82
Danielle B. Bilodeau : Achat téléphone pour bureau	90.25
Petite caisse Laurierville : Timbres, envoi recommandé et livre	100.78
Fonds de l'information foncière : 6 mutations en avril.	18.00
Editions juridiques FD : Mise à jour en ligne pour un an des lois mun.	40.95
Publications CCH : Mise à jour pour un an des règlements municipaux	358.05
XEROX : Contrat 1 avril au 30 juin 09 et frais copie du photocopieur	419.23
Hamel Propane inc. : Propane cuisine édifice municipal	15.28
Biolab : Analyses d'eau en avril 09	396.52
Ferme Pier-Lys : Autorisation passage pour transport bois	500.00
EMP inc. : Travaux de niveleuse	100.46
SCA des Appalaches : Huile fournaise édifice, pièces garage	963.87
Charest International : Pièces camions hiver	25.70
OutilMag : Scie pour couper asphalte	450.37
Garage Alfred Charest : Achat balai sur tracteur, location tracteur Hiver et entretien tracteur.	5,898.18
Entreprises CamCor : Location niveleuse	1,298.06
Claire Gosselin : Déboursés congrès, déplac. et ass. coll. du mois.	1,077.41
Garage Marc Labrie enr. : Crevaison et ampoules.	19.87
Financière Banque Nationale inc. : Intérêts sur emprunt # 2003-06.	6 973.20
OMH de Laurierville : Progr. de suppl. au loyer pour mai.	104.46
Hydro-Québec : Lumières de rues pour avril.	829.78
Gaudreau Environnement inc. : Service pour avril.	4 951.98
Régie de la Mauricie : Service pour avril.	2 603.99
Bell Canada : Service pour mai.	646.28

ORAPÉ : Service pour avril.	232.50
Goudreault Électrique inc. : Ampoules 150 w (24) pour édifice municipal.	66.91
Québec Loisirs : Achat de livres pour bibliothèque.	128.15

Résolution : 2009-106

Approbation des comptes.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 avril 2009.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 30 avril 2009, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 602 265.79 \$, et des déboursés au montant de 323 415.86 \$, laissant un solde en caisse de 351 400.25 \$.

Varia.

Résolution : 2009-107

Demande de la Résidence Provencher pour l'arrosage des pots de fleurs.

Attendu que la Résidence Provencher, par l'entremise de M. Lauréat Michaud, s'adresse à la municipalité, pour faire arroser les pots de fleurs installés sur les murs extérieurs de la Résidence Provencher, près de la porte patio de chaque chambre;

Après délibérations, il est résolu unanimement, que la municipalité ne peut répondre favorablement à la demande de la Résidence Provencher, car le passage répété de l'équipement d'arrosage de la municipalité risque d'endommager le terrain, et la municipalité préfère ne pas commencer à donner ce service, même en chargeant des frais aux demandeurs.

Adoptée

Résolution : 2009-108

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Maire.

directeur général et secrétaire-trésorier.